



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 2 avril 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**24-04-02-6520 Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mars 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat - Les Fibres J.C. Inc. - Collecte, transport et traitement du carton pour les ICI;
- 20.2** Autorisation - Bail avec La Bouffe Additionnelle. – 4, rue Lorne, local 105;
- 20.3** Autorisation – Octroi de contrat – Construction J. Théorêt Inc. – Construction d’un chemin d’accès Parc industriel route 202;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation - Demande de contribution financière – Club de Curling de Huntingdon;
- 30.2** Autorisation – Annulation de soldes résiduares de règlements d’emprunt;
- 30.3** Autorisation - Demande de contribution financière – Club de l’Âge d’Or;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Approbation – Adoption du deuxième projet de règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512; (*CVB (h4)*)
- 40.2** Approbation - Adoption du deuxième projet de règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005; (*CVB (h4)*)
- 40.3** Adoption du règlement no. 973-2024 concernant le Programme d’aide financière à la restauration des bâtiments d’intérêt particulier ou historique d’un secteur du centre-ville;
- 40.4** Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement no. 974-2024 Zonage incitatif; (*Zone CVA-1*)
- 40.5** Adoption du premier projet de règlement no. 974-2024 Zonage incitatif; (*Zone CVA-1*)
- 40.6** Autorisation - Demande de servitude de maintien en état d’un empiètement pour l’immeuble du 37-37A, rue York, lot 3 230 489;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Démission de monsieur Alexandre Hébert – Chauffeur-mancœuvre;
- 50.2** Approbation – Démission de monsieur Stephen Hayter – Chauffeur-mancœuvre;
- 50.3** Autorisation - Embauche de monsieur Pascal Roussel au poste de chauffeur-mancœuvre;
- 50.4** Autorisation – Embauche de monsieur Michel Bayard - Entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale 2024;
- 50.5** Autorisation – Embauche de monsieur Éric Pagé – Pompier;
- 50.6** Autorisation – Entente congé sans solde - Alexandre L’Heureux

60 –VARIA

- 60.1** Approbation - Appui au Projet d'implantation d'un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
70.2 Madame Andrea Geary:
70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
70.4 Monsieur Florent Ricard:
70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-04-02-6521 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 2 avril 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mars 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mars 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le Tim Horton est en construction, il devrait être en fonction vers la mi-juin.

Une rencontre a eu lieu avec des résidents du quartier ouest concernant les problèmes de gestion des eaux pluviales.

La Ville accordera son appui au projet d'implantation d'un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada pour les jeunes du Haut-Saint-Laurent.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 4 mars 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-04-02-6522

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-04-02-6523

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat - Les Fibres J.C. Inc. - Collecte, transport et traitement du carton pour les ICI

Considérant que depuis plusieurs années la Ville fournit le service de la collecte, du transport et du conditionnement du carton pour les institutions, les commerces et les industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant que ce service est offert, uniquement aux ICI générant des quantités de carton trop élevées pour que la collecte par camion automatisé puisse être effectuée;

Considérant que la Ville désire poursuivre le service offert aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire pour l'année 2024;

Considérant que la compagnie Les Fibres J.C. Inc. a présenté une offre de service pour la collecte, le transport et le conditionnement du carton des ICI desservis selon les modalités suivantes :

- Frais de cueillette Maison Russet : 1 382,26 / mois, + taxes;
- Frais de cueillette (32 adresses) : 5 897,58 / mois, + taxes;

Considérant que cette dépense est admissible à la compensation financière de Recyc-Québec pour la collecte sélective des matières recyclables.

24-04-02-6524

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat de service de la collecte, le transport et le conditionnement du carton des ICI avec l'entreprise Les Fibres J.C. Inc. pour l'année 2024.

Que cette dépense soit financée à même le budget 2024 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 10 447.

Adopté

Bail avec La Bouffe Additionnelle. – 4, rue Lorne, local 105

Considérant que La Bouffe Additionnelle, représentée par madame Johanne Themens, présidente, et madame Sylvie Racette, coordonnatrice, loue le local ayant une superficie approximative de 3 531 pieds carrés, dans l'immeuble du 4, rue Lorne, local 105, Huntingdon.

24-04-02-6525

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec La Bouffe Additionnelle suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

**Octroi de contrat – Construction Jacques Théorêt inc. –
Construction d'un chemin d'accès Parc Industriel route 202**

Considérant que la Ville désire construire un chemin d'accès aux terrains industriels sur le lot 5 268 647, route 202;

Considérant la soumission présentée par l'entreprise Construction Jacques Théorêt Inc. au montant forfaitaire de 85 601 \$ excluant les taxes applicables pour les services décrits à la soumission.

24-04-02-6526

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Construction Jacques Théorêt Inc. au montant de 85 601 \$, plus les taxes applicables pour la construction d'un chemin d'accès aux terrains industriels sur le lot 5 268 647, route 202.

Que la dépense de 85 601 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté et que la dépense soit imputée au coût de la

propriété destinée à la revente afin d'être recouvrée lors de la revente.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Club de Curling de Huntingdon

Considérant que le Club de curling de Huntingdon, fondé en 1891, est un emblème pour la ville de Huntingdon;

Considérant que le Club de Curling de Huntingdon demande à la Ville une contribution financière pour assurer la survie de leur organisme et le maintien de leurs activités.

24-04-02-6527

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que soit octroyée au Club de curling de Huntingdon une contribution financière de 2 364,40 \$.

Que la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Annulation de soldes résiduels de règlements d'emprunt

Considérant que la Ville de Huntingdon a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

24-04-02-6528

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que la Ville de Huntingdon modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Huntingdon informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Huntingdon demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Demande de contribution financière – Club de l'Âge d'Or

Considérant que le Club d'Âge d'Or de Huntingdon demande une contribution financière pour la réalisation de leurs activités.

24-04-02-6529

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que soit octroyée au Club d'Âge d'Or de Huntingdon une contribution financière de 250 \$.

Que la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du deuxième projet de règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant que le projet de règlement no 971-2024 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 971-2024 à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 2 avril 2024;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 971-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-04-02-6530

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le deuxième projet de règlement no. 971-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512.

Adopté

Adoption du deuxième projet de règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant que le projet de règlement no 972-2024 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 972-2024 à la séance extraordinaire du 13 mars 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 2 avril 2024;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 972-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-04-02-6531

Il est proposé par madame Andrea Geary

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le deuxième projet de règlement no. 972-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005.

Adopté

Adoption du Règlement no. 973-2024 concernant le programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt particulier ou historique dans une partie du centre-ville

Considérant qu' en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. C-19.1) et malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15) une municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire pour lequel le plan d'urbanisme contient un tel objectif et accorder, en vertu d'un tel programme, une aide financière d'une durée maximale de 10 ans, y compris sous forme de crédit de taxes, à toute fin qu'elle prévoit.

Considérant que les principaux objectifs d'un tel programme consistent à soutenir, financièrement, les propriétaires de bâtiments d'intérêt particulier ou historique du centre-ville dans leurs travaux de restauration de bâtiments, à réhabiliter le cadre bâti et à préserver ces immeubles sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que ces bâtiments sont assujettis au Règlement 637-2001 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ou à un règlement de citation;

Considérant que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et Villes, RLRQ c. C-19, lors de la séance extraordinaire du 13 mars 2024, un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

24-04-02-6532

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement no. 973-2024 concernant le programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt particulier ou historique dans une partie du centre-ville.

Adopté

Avis de motion - Règlement no. 974-2024 – Zonage incitatif

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le Règlement no. 974-2024 Zonage incitatif sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Dépôt et présentation - Règlement no. 974-2024 Zonage incitatif

Le Règlement no. 974-2024 Zonage incitatif est déposé et présenté par madame Andrea Geary.

Adoption du projet de Règlement no. 974-2024 relatif au zonage incitatif

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Huntingdon de se prévaloir des dispositions des articles 145.35.1 à 145.35.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), permettant d'adopter un règlement relatif au zonage incitatif;

Considérant que les normes de remplacement s'appliquent à un projet à la condition qu'une entente intervienne entre le promoteur et la Ville de Huntingdon préalablement à l'émission du permis de construction ou du certificat d'autorisation;

Considérant que les normes de remplacement doivent être conditionnelles à l'exigence d'une prestation du demandeur comprise parmi les catégories indiquées à cette Loi;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des critères qui pourraient être exigés par la Ville de Huntingdon selon la prestation exigée à l'entente;

Considérant que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 2 avril 2024, un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été présenté et déposé par madame Andrea Geary;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 974-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-04-02-6533

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement no. 974-2024 relatif au zonage incitatif.

Adopté

Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 37-37A, rue York, lot 3 230 489

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 37-37A, rue York, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 230 489 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Amr Ahmed et madame Melody Elder;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 068 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue York;

Considérant que la galerie et la corniche du bâtiment résidentiel du 37-37A, rue York, empiètent respectivement d'une distance maximale de 0,16 mètre et de 0,49 mètre à l'extérieur de la limite nord-ouest sur le lot 3 230 068, propriété de la ville de Huntingdon;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par monsieur Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date du 8 mars 2024, sous le numéro 8 776 de ses minutes;

Considérant que cette demande de servitude de tolérance permet de maintenir la galerie et la corniche du bâtiment résidentiel dans leur état et situation actuels;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

24-04-02-6534

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 37-37-A rue York, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 230 489 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Amr Ahmed et madame Melody Elder.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Sylvie Duquette, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de monsieur Alexandre Hébert – Chauffeur-manœuvre

Considérant que monsieur Alexandre Hébert a remis sa démission le 13 mars 2024 à titre de chauffeur-manœuvre pour la Ville de Huntingdon.

24-04-02-6535

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de monsieur Alexandre Hébert effective à compter du 5 avril 2024.

Adopté

Démission de monsieur Stephen Hayter – Chauffeur-manœuvre

Considérant que monsieur Stephen Hayter a remis sa démission le 19 mars 2024 à titre de chauffeur-manœuvre pour la Ville de Huntingdon.

24-04-02-6536

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de monsieur Stephen Hayter effective à compter du 5 avril 2024.

Adopté

Embauche de monsieur Pascal Roussel au poste de chauffeur-manceuvre

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'un salarié, et ce, aux taux et conditions prévus à la convention collective.

Considérant que monsieur Pascal Roussel a actuellement un permis de conduire classe 3 temporaire mais qu'il s'engage à obtenir son permis dans les 6 mois de son embauche.

24-04-02-6537

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Pascal Roussel au poste de chauffeur-manceuvre à compter du 2 avril 2024, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de monsieur Michel Bayard - Entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale 2024

Considérant que durant la période estivale 2024, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire.

Considérant qu'il serait opportun d'embaucher un manœuvre sur appel lors de surplus de travail au département des travaux publics.

24-04-02-6538

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Michel Bayard, à titre de manœuvre au département des travaux publics qui sera affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2024 – environ 6 mois -, et ce, à compter du 28 avril 2024.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 50 141.

Adopté

Embauche de M. Éric Pagé – Pompier au Service de la sécurité incendie

Considérant que monsieur Éric Pagé a déposé sa candidature à titre de pompier pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

24-04-02-6539

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Éric Pagé à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Entente de congé sans solde – monsieur Alexandre L'Heureux

Considérant que monsieur Alexandre L'Heureux est à l'emploi de la Ville depuis le 27 mai 2013 au poste de chauffeur-manœuvre au département des travaux publics;

Considérant que monsieur L'Heureux a présenté une demande de congé sans solde selon les dispositions prévues à l'article 21.04 de la convention collective en vigueur;

Considérant les discussions intervenues avec le directeur des travaux publics;

Considérant les discussions intervenues entre le salarié, le représentant du syndicat et les représentants de la Ville.

24-04-02-6540

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le congé sans solde à monsieur Alexandre L'Heureux selon les termes établis à l'entente.

Adopté

60. VARIA

Appui au projet d'implantation d'un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada

Considérant que le Lieutenant de Vaisseau Pierre Lefebvre, CD et monsieur Sylvain Loïselle, président du CCMRC de Valleyfield proposent d'implanter un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada sur le territoire de la Ville de Huntingdon afin de desservir la région de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que depuis plusieurs années, les conseils municipaux de Huntingdon ont exprimé leur intérêt de voir s'établir sur leur territoire un Corps de Cadets ;

Considérant qu'il serait profitable pour les jeunes de la communauté de voir l'établissement d'un Corps de Cadets dans la région du Haut-Saint-Laurent tant pour les valeurs et traditions transmises que pour les apprentissages et entraînements proposés;

Considérant qu'un tel projet nécessitera la participation de la Ville hôte, des autres municipalités ainsi que des autres instances gouvernementales, et ce, tant pour les besoins de bases de l'établissement que pour son fonctionnement et son maintien à long terme.

24-04-02-6541

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil appuie le Projet d'implantation d'un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada sur le territoire de la Ville de Huntingdon afin de desservir la région du Haut-Saint-Laurent.

Que la Ville de Huntingdon demande aux municipalités et à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'appuyer le projet d'implantation d'un Corps de Cadets de la Ligue navale du Canada sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

Que la résolution soit remise au Lieutenant de Vaisseau Pierre Lefebvre, CD, à titre de co-initiateur du projet.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Le gouvernement va en direction des fusions forcées des offices d'habitation.

Mme Andrea Geary: Le dernier Marché fermier d'hiver aura lieu le 14 avril prochain à Huntingdon. Le marché d'été débutera en mai prochain. Les inscriptions sont présentement acceptées pour le marché de Noël.

M. Dominic Tremblay: Aucun sujet.

M. Florent Ricard : Les membres du conseil ont visité la station d'épuration pour voir le nouveau dégrilleur.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Le comité de l'aréna a eu une rencontre. Un des sujets était le changement des bandes de la patinoire.

Heureusement cette année, il n'y a pas eu d'embâcle sur la rivière.

L'aréna recherche un nouvel auditeur pour leurs rapports financiers.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-04-02-6542

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 23.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière